



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

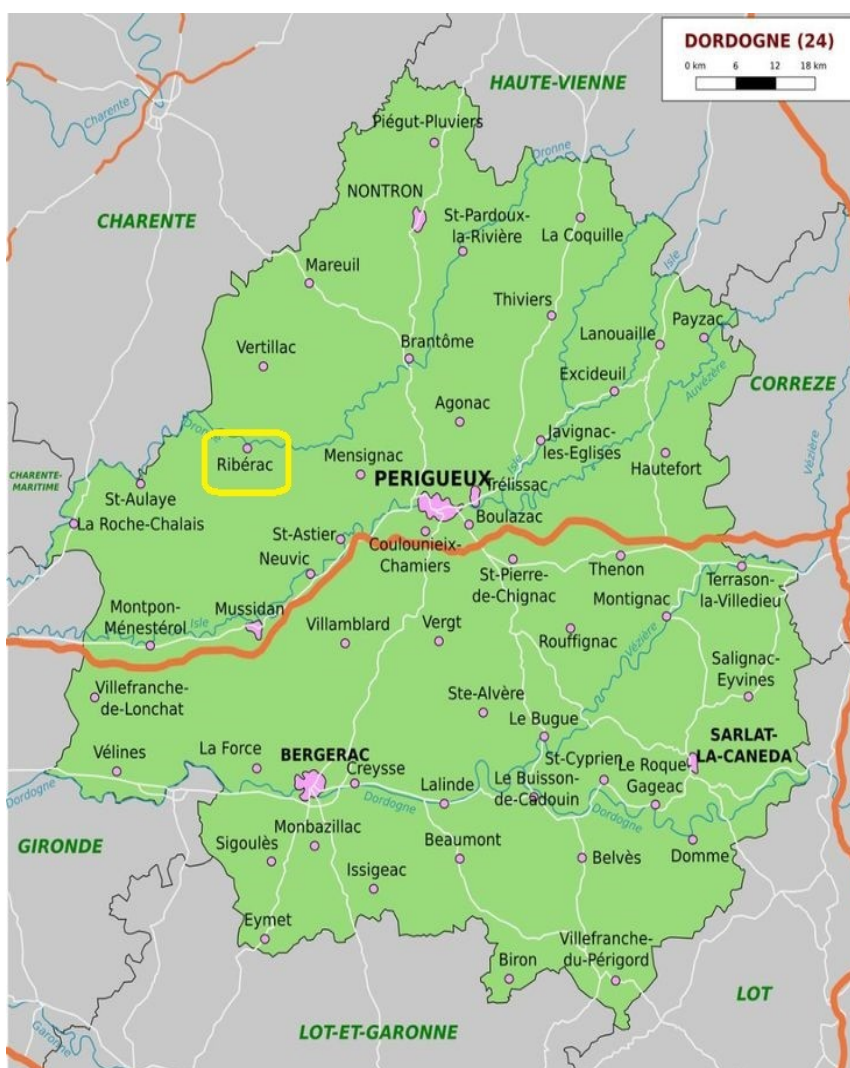
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet de rénovation énergétique de la caserne de gendarmerie « Petit Grolaud » à RIBERAC (24)

Mission de maîtrise d'œuvre privée (MOP)



1. Présentation générale du projet

Le ministère de l'Intérieur a décidé de renforcer la performance énergétique de 3 des 4 bâtiments situés à la caserne de gendarmerie « Petit Grolaud » à RIBERAC (24).

La caserne a été construite en 1975, elle abrite les locaux de la compagnie de gendarmerie.

Sa superficie est de 12 270 m² dont 2 930 m² sont bâtis au sol.

Elle se compose de 4 bâtiments à savoir :





- Bâtiment n°1 locaux de service de la compagnie d'une SHON de 456m² (ss sol + RDC)



- Bâtiment n°2 garage de service d'une surface nette de 207m² (RDC) **non concerné par l'opération**



- Bâtiment n°3 logements d'habitation d'une SHON de 2264m² (RDC + 2 niveaux composés de 18 logements)



- Bâtiment n°4 villa du commandant de compagnie d'une SHON de 230m² (ss sol + RDC)

Les bâtiments 3 et 4 sont à vocation de logements, le bâtiment 1 à vocation administrative et le bâtiment 2 à vocation technique (non concerné par le projet).

Le site est occupé par du personnel de gendarmerie ainsi que par les familles de ces derniers.

Compte tenu de leurs âges, les bâtiments sont peu ou pas isolés. Le secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Ouest (SGAMI SO) souhaite procéder à l'isolation des murs.

Les menuiseries et les volets ont été changés en 2016

L'isolation et l'étanchéité des toits terrasses ont été traités en 2017.

Le projet se fera en site occupé,

Le marché de Maîtrise d'Œuvre comprend les prestations suivantes :

- prestations de base : APS, APD, PRO, AMT, DET, DOE, AOR ainsi que le, suivi de la garantie de parfait achèvement (GPA)

Les prestations envisagées sont les suivantes :

1.1 L'isolation thermique par l'extérieur

De nombreuses dégradations, un état de vétusté et des manquements aux normes d'isolation, nous amènent aujourd'hui à envisager une rénovation énergétique complète des bâtiments afin de répondre à la fois aux normes environnementales actuelles ainsi qu'à la pérennité des bâtiments. Les désordres actuels devront être purgés avant la mise en place d'une ITE.

1.2 Le traitement des balcons

La détérioration avancée des balcons, présentant des symptômes de corrosion d'acier dus à un trop faible enrobage ainsi qu'à un phénomène courant de carbonatation doit être activement traitée.

Le ferrailage des dalles n'est pas homogène, les calculs déjà réalisés montrent un manque d'acier à mi-travée dans la dalle pour satisfaire aux exigences des Eurocodes.

Il est envisagé la dépose de l'ensemble des balcons et la réalisation de balcons rapportés de types métalliques.

1.3 Le remplacement et le redimensionnement de la ventilation mécanique simple flux

Le renouvellement d'air actuel est assuré par un système de ventilation mécanique simple flux qui devra être redimensionné pour assurer le renouvellement d'air des pièces humides